

DEC170926DR10

Décision portant nomination de Monsieur Ludovic Georges aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7550 intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC170185INSU portant cessation de fonctions de M. Hervé WOZNIAK et nomination de M. Pierre-Alain DUC, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7550 intitulée « Observatoire astronomique de Strasbourg » (ObAS);

Considérant que Monsieur Ludovic Georges a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Ludovic Georges, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7550 Observatoire astronomique de Strasbourg à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Ludovic Georges exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Ludovic Georges est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2017

Le directeur d'unité
Pierre-Alain Duc



Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie



Visa du président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken



Le Président de
l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN